



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

**OBJET :** 9 - Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017-2020

## **Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017 - 2020**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

### **Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017 - 2020 (phase 2 - mise en oeuvre)**

En juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un projet de chantier de jeunes bénévoles pluriannuel, qui aurait lieu une fois par an à la Citadelle en été, et réunirait des jeunes bénévoles d'horizons divers : jeunes de Besançon, d'autres communes de France et même d'autres pays. Le chantier concernerait des petits travaux de restauration et d'aménagement au sein de la Citadelle afin de les rendre accessibles à tous. Pour mémoire, les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :

- permettre aux jeunes Bisontins de s'approprier leur patrimoine local et de participer à sa sauvegarde (pas d'objectif de formation ni d'insertion en revanche),
- créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public qui pourrait s'approcher du lieu de chantier, échanger avec les jeunes, avoir des informations sur la restauration du monument,
- provoquer des échanges entre des jeunes de milieux différents (objectif de mixité sociale) et permettre à des jeunes originaires d'autres régions et pays de découvrir la Ville de Besançon et son patrimoine.

Pour la première année, il est proposé de ne mettre en place qu'un chantier de jeunes mineurs, pour une durée de 15 jours, durant l'été 2017. En fonction du bilan de cette première année, un chantier majeur international pourrait être prévu en sus pour les années suivantes.

La mise en œuvre du chantier sera effectuée par l'association Club du Vieux Manoir qui assurera l'encadrement technique et pédagogique et portera la responsabilité du chantier. Un projet de convention entre la Ville de Besançon et l'association est joint en annexe de ce rapport.

Un dossier technique établi par la Direction des Bâtiments et indiquant le protocole qui sera mis en place pour le chantier sera envoyé à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté courant janvier, dossier dont la validation conditionnera également la subvention que la DRAC pourra accorder.

La Ville portera le financement de l'opération, et versera à l'association une subvention de 6 000 € pour la mise en place du chantier. La Ville sollicitera la Région, la DRAC et des mécènes pour une aide financière sur cette opération. Le reste à charge estimé pour la Ville est de 9 500 € (budget Citadelle + coordination jeunesse + mission publics et territoire) sur un budget global de 32 K€.

## Budget et plan de financement prévisionnel pour le chantier 2017

Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Hébergement et transport	5 500 €	DRAC	6 000 € (50 % matériaux)
Fourniture de matériaux, matériels et outillage	12 000 €	Région	5 000 € (40 % de la partie matériaux)
Subvention Asso (frais de vie collective / matériels)	6 000 €	Mécénat dont Fondation du patrimoine	8 000 €
Frais liés au programme de médiation et à la communication	2 500 €	Participants ou villes partenaires	3 500 €
Frais de séjour (inscriptions/repas)	6 000 €	Reste à charge Ville de Besançon	9 500 € (30 % du total)
TOTAL	32 000 €	TOTAL	32 000 €

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise en œuvre du chantier de jeunes à la Citadelle-Patrimoine mondial pour l'été 2017 et autoriser les services à prévoir les budgets afférents,
- approuver la convention avec l'association «Club du Vieux Manoir» pour la mise en œuvre de ce chantier,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention,
- autoriser le versement à l'association pour l'année 2017, d'une subvention de 6 000 € qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.322/6574 CS 54000,
- autoriser le dépôt de demandes de soutien financier auprès des différents partenaires.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0